

[Texte]

you not, by assessing the 4% increase, defying a commission order?

Mr. Lawless: No. We do not defy commission orders; and I am sure if the Canadian Transport Commission find that we are, we will be the first to hear from them.

I am fully aware of the wood pulp parity case in British Columbia. I was on the stand for many days during that time. Canadian National is in our view living up to the letter of the parity adjustment. The shippers there presently have an appeal with the Canadian Transport Commission about this, and we are dealing with it on that basis.

Mr. Ouellet: Is it not true that you are going to have another increase of 4% on international wood pulp rates effective January 1, 1987? So you intend to go ahead with this 4% increase despite the fact that the CTC has not yet rendered a decision on the first 4%. Why are you doing this?

Mr. Lawless: I cannot confirm that we are or are not going forward with the 4% increase in January 1, 1987. But if we are, I can assure you is as a result of market intelligence that tells us that is an acceptable increase for us to apply. Of course, if the Canadian Transport Commission finds in whatever analysis they do later on that this is not in keeping with orders, we will certainly be told to rescind it.

Mr. Ouellet: Do you realize these rate disparities might be the cause of cancelling an expected \$300 million planned expansion project in Hinton, Alberta? The company there, the Champion Forest Products Limited, intends to build a very elaborate, sophisticated plant. It could build it in Canada or it could build it in the U.S. Because of this rate difference, and because of CN decisions to go ahead with these major increases, they are now having second thoughts about it and they might not go ahead and build their plant in Alberta. That would create a substantial loss of job opportunities there.

Mr. Lawless: I am personally fully aware of the activity and the discussions going on with Champion. We are doing everything we can to encourage the expansion of that plant there. We have been in detailed discussions with them. We will continue to discuss it with them. You can be assured that if Canadian National can find a way to encourage them to expand their plant, build a new plant, we will certainly do it. We do this in many instances across the country, and we are looking forward to negotiating something with Champion that will see them undertake that expansion.

One of the major problems Champion has in that location is that they are farther from the market-place and their competitors, and we have to try to deal with that extraordinary length of haul as far as the market-place is concerned. It is very difficult for us to do that and maintain the same rate levels; but we try.

[Traduction]

parité tarifaire? En fixant l'augmentation à 4 p. 100, n'allez-vous pas à l'encontre d'une décision de la commission?

M. Lawless: Non. Ce n'est pas le cas, et je suis certain que si la Commission canadienne des transports était d'avis que nous ne respections pas sa décision nous serions les premiers à entendre parler.

Je connais très bien la question du tarif paritaire relativement au bois de pulpe de la Colombie-Britannique. J'ai dû témoigner à plusieurs reprises à ce sujet à l'époque. À notre avis, le CN respecte la lettre du rajustement paritaire. Les expéditeurs ont fait appel auprès de la Commission canadienne des transports, et nous agissons en conséquence.

M. Ouellet: N'est-il pas vrai que vos tarifs internationaux pour le bois de pulpe augmenteront encore de 4 p. 100 le 1^{er} janvier 1987? Vous avez donc l'intention de donner suite à cette augmentation de 4 p. 100 en dépit du fait que la CCT n'a pas encore statué au sujet de la première augmentation de 4 p. 100. Pourquoi agissez-vous de la sorte?

M. Lawless: Je ne puis confirmer ou infirmer que nous allons donner suite à l'augmentation de 4 p. 100 prévue pour le 1^{er} janvier 1987. Si nous le faisons, je vous garantis que ce sera parce que nous jugerons cette augmentation acceptable, suite aux renseignements sur le marché que nous aurons obtenus. Bien sûr, si la Commission canadienne des transports décide, lors d'une analyse ultérieure, que cette augmentation ne respecte pas sa décision, on nous dira de l'annuler.

M. Ouellet: Est-ce que vous vous rendez compte de que ces disparités tarifaires pourraient causer l'abandon du projet d'expansion de 300 millions de dollars qui est prévu pour Hinton en Alberta? La *Champion Forest Products Limited*, de cette ville a l'intention de construire une usine très complexe et très moderne. Elle peut la construire au Canada ou aux États-Unis. Étant donné cette différence tarifaire, et puisque le CN a décidé d'appliquer ces augmentations importantes, la société y pense maintenant à deux fois et peut très bien décider de ne pas construire son usine en Alberta. Les perspectives d'emploi dans cette province s'en trouveraient très diminuées.

M. Lawless: Je suis tout à fait au courant des activités concernant la société *Champion* et des discussions à son sujet. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour encourager l'expansion de cette usine. Nous avons participé à des discussions très poussées à ce sujet avec la société. Nous allons continuer à le faire. Soyez assuré que, si le Canadien National peut trouver le moyen d'encourager la société à prendre de l'expansion, à construire une nouvelle usine, nous le ferons certainement. Nous l'avons fait à plusieurs reprises à travers le pays, et nous serions heureux de négocier avec *Champion* la possibilité d'entreprendre une telle expansion.

Un des problèmes importants auxquels fait face *Champion* à cet endroit, c'est que la société se trouve éloignée des marchés et de ses concurrents, et nous devons essayer de résoudre ce problème du transport vers les marchés éloignés. Il nous est très difficile de le faire et de conserver les mêmes niveaux tarifaires, mais nous essayons quand même.